PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°R76-2026-176

PUBLIÉ LE 13 AVRIL 2026

Sommaire

SGAR Occitanie /

R76-2026-04-01-00005 - Arrêté fixant la composition du jury et le nombre de postes offerts au concours professionnel pour le recrutement de chefs d'équipe d'exploitation principaux des travaux publics de l'état branche "routes-bases aériennes" - session 2026 (2 pages) Page 3

R76-2026-04-01-00004 - Arrêté fixant la localisation des postes offerts au concours professionnel pour le recrutement de chefs d'équipe d'exploitation principaux des travaux publics de l'état branche "routes-bases aériennes" - session 2026 (2 pages) Page 6

SGAR Occitanie

R76-2026-04-01-00005

Arrêté fixant la composition du jury et le nombre de postes offerts au concours professionnel pour le recrutement de chefs d'équipe d'exploitation principaux des travaux publics de l'état branche "routes-bases aériennes" - session 2026

MINISTÈRE
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interdépartementale des routes
Sud-Ouest

ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY ET LE NOMBRE DE POSTES OFFERTS AU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT DE CHEFS D'ÉQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAUX DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT BRANCHE « ROUTES – BASES AÉRIENNES » – SESSION 2026

Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'état et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

Vu le décret n°2023-1410 du 30 décembre 2023, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de d'État,

Vu l'arrêté d'ouverture du concours professionnel pour le recrutement de chefs d'équipes d'exploitation principaux des travaux publics de l'État, branche « routes – bases aériennes » de la DIRSO du 19 janvier 2026,

Vu l'arrêté de subdélégation de signature du DIR en vigueur,

Sur proposition de la directrice du centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) de Toulouse :

ARRÊTE

Direction interdépartementale des routes Sud-Ouest
155 avenue des arènes romaines
05.61.58.59.70

www.dir.sud-ouest.developpement-durable.gouv.fr

afaq ISO 9001 ISO 45001 Qualité Sécurité AFNOR CERTIFICATION

Article 1 :

La composition du jury est fixée ci-après :

- Monsieur Jean-Charles MOUREY, ingénieur en chef des travaux publics de l'État du premier groupe, président ;
- Madame Sylvie PAILLARD, ingénieure des travaux publics de l'État hors classe ;
- Monsieur Baptiste DULUC, ingénieur des travaux publics de l'État ;
- Monsieur Karim BOUSSOUFA, technicien supérieur en chef du développement durable ;
- Monsieur Pascal PHILIP, technicien supérieur principal du développement durable.

Article 2 :

Le jury s'adjoindra de correcteurs pour l'épreuve écrite du concours :

- Monsieur Lionel GOSSEC ingénieur des travaux publics de l'État ;
- Monsieur Lenaic BARON, technicien supérieur en chef du développement durable.

Article 3 :

Le nombre de postes offerts au concours est fixé à 3 (trois).

Article 4 :

Le secrétaire général de la direction interdépartementale des routes Sud-Ouest, monsieur Jean-Charles MOUREY est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS
Liberté Égalité Fraternité

DIR Sud-Ouest
Le Secrétaire Général

Jean-Charles MOUREY

2026.03.31 10:17:42 +02'00'

SGAR Occitanie

R76-2026-04-01-00004

Arrêté fixant la localisation des postes offerts au concours professionnel pour le recrutement de chefs d'équipe d'exploitation principaux des travaux publics de l'état branche "routes-bases aériennes" - session 2026

MINISTÈRE
DES TRANSPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction interdépartementale des routes
Sud-Ouest

ARRÊTÉ FIXANT LA LOCALISATION DES POSTES OFFERTS AU CONCOURS PROFESSIONNEL POUR LE RECRUTEMENT DE CHEFS D'ÉQUIPE D'EXPLOITATION PRINCIPAUX DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT BRANCHE « ROUTES – BASES AÉRIENNES » – SESSION 2026

Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne, Préfet coordonnateur des itinéraires routiers, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'état et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières,

Vu le décret n°2023-1410 du 30 décembre 2023, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de d'État,

Vu l'arrêté d'ouverture du concours professionnel pour le recrutement de chefs d'équipes d'exploitation principaux des travaux publics de l'État, branche « routes – bases aériennes » de la DIRSO du 19 janvier 2026,

Vu l'arrêté fixant la composition du jury et le nombre de postes offerts au concours professionnel du 30 mars 2026,

Vu l'arrêté de subdélégation de signature du DIR en vigueur,

Sur proposition de la directrice du centre de valorisation des ressources humaines (CVRH) de Toulouse :

ARRÊTE

Direction interdépartementale des routes Sud-Ouest
155 avenue des arènes romaines
05.61.58.59.70

www.dir.sud-ouest.developpement-durable.gouv.fr

afaq ISO 9001 ISO 45001 Qualité Sécurité AFNOR CERTIFICATION

Article 1 :

Les trois postes offerts au concours professionnel 2026 pour le recrutement de chefs d'équipes d'exploitation principaux des travaux publics de l'État, branche « routes – bases aériennes » de la DIRSO sont localisés :

- un poste au district Est, CEI de Rosières ;
- un poste au district Sud, CEI de l'Hospitalet ;
- un poste au district Sud, au CEI de Chaum.

Article 2 :

Le secrétaire général de la direction interdépartementale des routes Sud-Ouest, monsieur Jean-Charles MOUREY est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 01/04/26

Le Secrétaire Général

Jean-Charles MOUREY